EN BELGIQUE

MENIN

APRÈS L'INCENDIE VOLONTAIRE DU CAFÉ « ALPHA »

LE PARQUET DE COURTRAI EST DESCENDU SUR LES LIEUX

Mardi, vers 14 h. 35, le Parquet de Courtrai, composé de MM. Devisschère, substitut, Sabbe, juge et Desbovere, greffier sont descendus à Menin, à l'effet d'enquêter sur l'incendie volontaire du Café Alpha, rue Royale, 23.

On sait que, vers 2 h. 10 du matin, le cafetier Charles Ghesquière, qui, à peine marié de quelque mois vivait séparé de sa femme, mit le feu à son café. Il se rendit ensite au « Café du Petit Jardin » rue de Lille, où habite sa femme Julia Bettremieux et cassa les carreaux.

Ensite, à hauteur du pont il se jeta dans la Lys, mais réussit à sortir de l'eau

L'individu se rendit ensuite à son café « Café Alpha » où les voisins avaient réussi à éteindre le commencement d'incendie.

Ghesquière avoua à M. Marcel Coël. Commissaire adjoint de police, chargé de l'enquête, avoir allumé le feu. Il a été transféré à la prison de Courtrai.

Le Parquet de Courtrai, a entendu huit témoins et à fait prendre des photos du café, ainsi que du pont où Charles Ghesquière s'était jeté à l'eau. Après quoi, les magistrats ont regagné Courtrai.

UN JEUNE PEINTRE FAIT UNE CHUTE GRAVE

Mercredi vers 10 h., le peintre Achille de Koning, âgé de 19 ans, demeurant rue Royale, 73, était occupé à peindre la corniche d'une maison de la rue de Mouscron pour son patron M. Julien Debeug, lorsque l'échelle glissa et l'ouvrier perdant l'équilibre tomba à travers une véranda.

Le jeune homme a reçu des blessures profondes sur le corps et se plaint de fortes douleurs internes. Il a reçu les soins d'un docteur.

Entre cyclistes. — Hier vers 18 h., un ouvrier frontalier, M. Jules Degryse, habitant à Becelaere, regagnait son domicile en vélo par la route de Menin à Gheluwe.

Arrivé à hauteur de la rue Charles-Quint, M. Degryse fut renversé par le cycliste Maurice Vansteenkiste, qui habite Morseele et qui arrivait en sens inverse. Le premier cycliste se blessa grièvement à l'œil droit, tandis que le second se fit une blessure dans la bouche, sa pipe s'étant brisée dans la chute.

Les deux vélos ont été endommagés.

Les gendarmes ont ouvert une enquête.

Une arrestation. — Hier après-midi les gendarmes ont arrêté au Café Français, rue d'Ypres, le nommé René Claeys, demeurant à Mouscron, qui avait encore une peine de prison. L'individu a été transféré à la prison de Courtrai.

Perquisition fructueuse. — Hier après-midi, M. Verack, lieutenant de la douane et la police ont fait une descente dans une villa de la rue de Mouscron, où ils découvrirent une quantité de boîtes et de paquets contenant des produits pharmaceutiques et des fourrures.

Une enquête est ouverte.

Une société obtient le titre de « Royal ». — La société colombophile bien connue « La Vitesse Réunie », dont le local est chez M. Achille Debeuf, hameau du Coucou, vient d'obtenir le titre de société royale.

Cette société, qui fut fondée le 10 mars 1905, compte déjà 114 membres sous la direction de MM. Julien Becquart, président ; Emile Lambelin, trésorier et Omer Holvoet, secrétaire.

Le titre « royal » que la société a obtenu après 34 années d'existence est donc pleinement mérité.

HERSEAUX

Jeu de boules à la platine. — A l'occasion de la ducasse, chez Arthur Meurisse, rue Royale, samedi 24 et dimanche 25 juin, jeu de boules à la platine 500 fr. de prix ; 4 mises pour 3.50. L'inscription commencera samedi à 13 h. jusque dimanche à 20 heures.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vols. — Lapeire Maurice, de Courtrai, profitant d'une affluence considérable dans un grand magasin de la rue de la Lys, en cette ville, réussit à s'emparer de la sacoche d'une visiteuse. Il fut néanmoins pincé à la sortie. Lapeire, qui fut déjà condamné pour divers faits analogues était en détention préventive. Il a été condamné à 2 mois d'emprisonnement, plus 350 fr. d'amende.

— Debuf Coralie, avait dérobé une quantité de marchandises dans un grand magasin de la rue de la Lys à Courtrai. Elle a été condamnée à 1 mois, plus 182 francs d'amende avec sursis.

— Derijkere Robert, de Mouscron, comparait pour vol de lapins au préjudice de M. Willebrod-Devolder, cultivateur à Mouscron. Derijkere a été condamné à 1 mois, plus 182 fr. d'amende.

Mœurs. — Georges Ruyaschaert, de Dottignies, est poursuivi pour gestes indécents en présence d'une voisine, Mme Vandendorpe Léonie, qui déposa plainte. Il a été condamné à 700 fr. d'amende.

Un chauffard condamné à 6 mois de prison. — Dans la première quinzaine de janvier 1939, se produisit un accident mortel à **Rolleghem-Capelle**. Le conducteur d'un attelage, M. Jules Blieck, fut happé par une auto conduite par un nommé Vanlerberghe Julien, brocanteur habitant Roulers, et tué sur le coup. L'automobiliste fut trouvé en état d'ivresse. Cette grave affaire fut traitée en plusieurs séances. Le Tribunal a condamné Vanlerberghe à 6 mois de prison. Il lui est en outre interdit de conduire une voiture pendant le délai de 6 mois. La partie civile représentée par le frère et les deux sœurs de la victime qui était célibataire, obtint 17.000 fr. pour dommage moral.

Un audacieux escroc opérait à Menin. — Taillieu Arthur, employé chez M Mattelaer, huissier à Menin, avait été congédié par son patron pour diverses irrégularités. Il se présenta néanmoins chez diverses personnes de la ville qui ignoraient son renvoi, pour leur extorquer de l'argent. Chez Mme Irma Verscheide il extorqua une somme de 300 fr. ; chez Mme Yvonne Huyghebaert qu'il savait être en difficultés avec un vendeur d'appareils de T.S.F., au sujet d'une rupture de contrat, il lui promit d'arranger pour elle toute l'affaire sans qu'elle dut se déranger pour se rendre au Tribunal. Il lui extorqua ainsi la somme de 162 fr. Le Tribunal a condamné Taillieu à 5 mois d'emprisonnement, plus 2 amendes de 182 fr. Il a été reconduit en prison, étant en détention préventive.

LITS DE CAMP
Nombreux modèles, bas prix
LITS ÉMAILLÉS
Choix superbe. Imitation parfaite du bois, relief
SOMMIERS MÉTAL
Tous genres, sur mesures. 48 heures
MAMAN LOUISE
Livraisons rapides gratuites
179, Rue de Lannoy — ROUBAIX
CHOIX de CHAMBRES à COUCHER
3202

LA VIE CORPORATIVE

Les congés payés dans les Cuirs et Peaux de la région de Roubaix-Tourcoing

On nous communique :

La Chambre syndicale ouvrière des cuirs et peaux de Roubaix-Tourcoing, qui s'est occupée tout spécialement de la question des congés payés pour 1939, vient de conclure un accord avec le Syndicat patronal des Cuirs et Peaux de la région de Roubaix-Tourcoing.

Dans le but de renseigner les ouvriers occupés dans les maisons adhérentes audit syndicat patronal nous donnons ci-après les caractéristiques essentielles de cet accord :

Date des congés. — La date des congés sera fixée chaque année d'un commun accord entre les organisations patronales et ouvrières qui se réuniront à cet effet dans le premier trimestre de l'année des congés. *Toutefois*, si des décisions gouvernementales réglementaient les congés de manière à ce que les diverses régions de France aient des périodes différentes, la question serait reconsidérée entre les organisations patronales et ouvrières intéressées.

Arrêt des comptes. — Afin de permettre les opérations comptables, les comptes pour les congés seront arrêtés à la date du 1er juillet. Il est précisé que par 1er juillet on entend le 1er jour de la semaine de travail dans laquelle se trouve le 1er juillet.

Travailleurs à l'heure et à la tâche. — Le mode de rémunération des congés sera identique pour les travailleurs à l'heure et à la tâche.

Paiement des congés pour les travailleurs ayant 1 an de présence au 1er juillet. — Les salariés auront droit au paiement d'un nombre d'heures de congés suivant le barème ci-dessous :

437 à 459 heures de travail donnent droit à 19 heures de congés ; 460 à 482 heures de travail donnent droit à 20 h. de congés ; 920 à 942 heures de travail donnent droit à 40 heures de congés (et ainsi de suite à raison d'une heure de congé pour 22 heures de travail).

Les salariés ayant 1 an de présence mais n'ayant pas 435 heures dans leur année auront droit à 1/24 du salaire gagné.

Les salariés accomplissant une période militaire obligatoire auront leur nombre d'heures de travail *effectif* augmenté du nombre d'heures qu'ils auraient travaillé pendant cette période.

Il en est de même pour les femmes en couches, étant toutefois entendu que l'absence reste comprise six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

Les ouvriers ayant subi un arrêt de travail par suite d'accident du travail supérieur à 30 jours ouvrables bénéficieront pendant 30 autres jours ouvrables d'un complément d'heures de travail effectif égal au nombre d'heures qu'ils auraient travaillé s'ils avaient été présents à l'usine pendant la période s'étendant du 30e au 60e jour ouvrable de leur accident. Le maximum d'heures de travail à ajouter étant de 30 × 6.40 soit 200 heures.

Montant de l'indemnité correspondant à l'heure de congé. — Le montant de l'heure est égal au quotient du salaire total gagné par l'ouvrier entre le 1er juillet de l'année des congés et le 1er juillet de l'année précédente par le nombre d'heures de travail effectif réalisé pendant la même période. Les majorations pour heures supplémentaires n'entrent pas en ligne de compte.

Ouvrier ayant moins d'un an de présence au 1er juillet. — Si l'ouvrier a plus de 3 mois et moins de six mois de présence au 1er juillet il lui sera payé 1/24 du salaire gagné.

S'il a plus de 6 mois et moins d'un an, il lui sera payé suivant son nombre d'heures de travail effectué et selon le barème. Pour ces deux dernières catégories il ne sera pas tenu compte des majorations pour périodes militaires, accouchements et accidents du travail.

Ouvriers licenciés dans le courant de l'année — Dans le cas de l'incenciement non justifié par une faute grave, et pour les ouvriers ayant trois mois de services continus, l'indemnité de congés payés sera égale au 1/24 des salaires gagnés depuis la date ayant servi au dernier calcul de l'indemnité congé, ou depuis celle de son entrée s'il n'a pas touché l'indemnité congé.

Lors du licenciement l'ouvrier licencié recevra un bon spécial qui lui permettra de toucher effectivement son indemnité.

Départs volontaires. — Un ouvrier en chômage partiel depuis plusieurs semaines quittant son employeur pour accomplir une *semaine* plus complète, recevra un bon de congé de 1/24 du salaire gagné comme s'il était licencié. Il en sera de même pour le chômeur total prenant son bulletin de sortie.

Les allocations *familiales* seront payées dans les mêmes conditions au taux journalier a umoment du départ en vacances et à raison de 1 jour par mois à partir de et à raison de 1 jour par mois et à partir du 3e mois.

A ROUBAIX. — **Syndicat des Locataires.** — L'assemblée générale annuelle du Syndicat, aura lieu le dimanche 25 juin, à 9 h. 30, dans une salle de la Bourse du Travail de Roubaix, boulevard de Belfort, 78. Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière A. G.; Situation financière et compte rendu de la Commission de contrôle ; Compte rendu moral ; Questions diverses.

A RONCQ. — **Aux syndiqués libres.** — La permanence mensuelle avec la présence du Secrétaire de Tourcoing se tiendra le vendredi 23 juin, à 17 h. 30, au siège, rue Henri-Barbusse.

DANS LA REGION

La Fête des Anciens Combattants de la 14me Batterie du 1er R. A.

Les Anciens de la 14e Batterie déposant des fleurs au Monument Canadien à VIMY. (Ph. Réveil)

L'Amicale des Anciens Combattants ayant appartenu à la 14e batterie du 1er Régiment d'artillerie lourde, qui pendant la guerre a surtout tenu position dans les Flandres, a comme chaque année organisé sa fête annuelle

Puis après avoir parcouru le front de l'Artois, les anciens de la 14e batterie se trouvèrent réunis au banquet amical servi au « *Pré Fleuri* » à Arras, sous la présidence de M Delahaye, capitaine de réserve, de Billy-Montigny, président, entouré de MM Dekyspotter, de Dunkerque, vice-président ; l'abbé Chaveron, lieutenant de réserve, de Rosendaël ; Laloux, chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-officier, de Dunkerque ; Stubb, chef-gardien des tranchées canadiennes et du Monument Canadien ; Debranquenne, ex-adjudant secrétaire ; Léandre Lefebvre, sous-officier, de Lens, et de nombreux membres des régions de Dunkerque, Cambrai, Lens, etc...

Au dessert, M. Delahaye, président, annonça que M le lieutenant May, membre de l'Amicale, venait d'être promu au grade de capitaine Il lui adressa ses félicitations, ainsi qu'à M. Laloux, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il salua les personnalités présentes et notamment M. Stubb représentant l'armée canadienne. Il demanda à chacun de faire son devoir pour conserver la vitalité de l'Amicale

Il leva son verre à la France, à la Belgique et au Gouvernement canadien Une ovation fut faite à M Delahaye, lorsque M. Léandre Lefebvre annonça que le sympathique président était inscrit au tableau pour l'ordre de la Légion d'honneur.

A l'issue du repas, les anciens artilleurs de la 14e batterie se rendirent au Monument Canadien, à Vimy où une gerbe de fleurs fut déposée Puis eut lieu la visite des tranchées canadiennes.

Après cette visite, M Stubb offrit une coupe de champagne et un souvenir On se sépara ensuite en emportant le meilleur souvenir de cette journée.

ST-HILAIRE-S/HELPE LE VILLAGE LE PLUS MODERNE DE FRANCE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le premier village électrifié

L'aspect de Saint-Hilaire ne diffère pas de celui d'autres communes de l'Avesnois. C'est un village calme, propre, où les constructions élégantes voisinent avec les rustiques maisonnettes, où les fermes s'essaiment au milieu de verdoyantes pâtures, où il doit faire bon vivre les journées ensoleillées de vacances.

Or, c'est ce vieux village, dont le clocher a pris une inquiétante attitude penchée comme s'il fléchissait sous le poids des siècles accumulés, qui est le plus moderne de France.

Déjà, avant la guerre, Saint-Hilaire était à l'avant-garde du progrès. Ce modeste bourg qui n'a que 300 habitants, fut un des premiers du Nord à réaliser l'électrification. Bien avant de grandes villes de France, Saint-Hilaire dont la population se compose presque exclusivement de petits fermiers et d'ouvriers travaillant dans les usines de la région, avait son installation électrique.

C'était du vieux moulin de Fusciau que partait le courant distribué dans tout le village, éclairant toutes les habitations pour le prix qui nous paraît aujourd'hui dérisoire de 2 francs par lampe. Ce moulin de Fusciau — que l'on dit également Fuchau — avait perdu sa destination première. En 1329 il moulait le grain pour les malades de l'hôpital d'Avesnes ; plus tard, en 1696, les titres nous apprennent qu'il possédait deux grandes roues qui faisaient mouvoir des « écoussières » pour l'épeautre et quatre paires de meules pour le seigle et le blé. Il servit ensuite de foulerie de drap pour un industriel de Solre-le-Château, enfin, après la décadence de la culture que supplantait l'élevage, on y installa une turbine et il produisit le courant pour l'élairage de Saint-Hilaire et de Dompierre. Cela se passait en 1910

Toujours à l'avant-garde du Progrès

Aujourd'hui, Saint-Hilaire-sur-Helpe est resté à l'avant-garde du progrès Les habitants vous diront qu'ils doivent leur situation enviée et privilégiée à l'activité inlassable et au dévouement éclairé de leur maire, M Léon Lahanier, conseiller général, mais si vous interviewez M. Léon Lahanier, il rejettera tout le mérite sur la population qui a de tout temps montré un esprit très averti des bienfaits du progrès

Dans ce petit village de Saint-Hilaire, où une expérience fut faite il y a quelques années avec grand succès et qui a gagné son nom de « village électrique », on voit des choses surprenantes

Des radis en 15 jours en hiver

La fée électrique est partout et elle a tout transformé, dans les plus humbles logis ouvriers comme dans les fermes, comme dans la gentilhommière. L'électricité est utilisée sous ses formes les plus diverses, dans les ménages, dans les fermes, même dans l'Auberge de la Jeunesse où les hôtes trouvent le confort le plus parfait. Grâce à elle, le village a son installation frigorifique qui fonctionne sous forme de coopérative pour la conservation du beurre et qui peut être utilisée par les particuliers

Une statistique récemment établie a fait ressortir que dans 92 % des foyers, depuis la femme du plus modeste ouvrier jusqu'à la bonne de l'opulente cense, les ménagères font la cuisine à l'électricité. Dans les fermes, la modernisation est encore plus poussée puisque c'est dans toutes les exploitations agricoles que l'on se sert maintenant d'appareils électriques pour les divers travaux : préparation de la nourriture des animaux, barattage du beurre, sciage du bois, etc., etc... Le milieu agricole que l'on a tendance à représenter comme étant particulièrement routinier, donne à Saint-Hilaire, où il n'y a en général que de moyennes et petites fermes, un magnifique exemple de sa modernisation et de son adaptation utile au progrès.

Le progrès, il est même dans le jardin que nous avons visité, où grâce à des couches chauffées électriquement par un système de résistances souterraines, on se permet de faire la nique au soleil, de braver la neige ou le gel et de se moquer des plus immuables lois de la nature en faisant pousser en plein hiver des légumes en un temps record. On obtient, par exemple, en moins de vingt jours des radis dodus et roses à souhait.

Anachronisme

Les villageois se sont vite adoptés à leur existence d'habitants du bourg le plus moderne de France. A la campagne on n'a pas en général le défaut des gens de la ville qui s'extasient facilement et se vantent encore plus généreusement. Le progrès ! On l'adopte surtout en raison des avantages qu'il comporte. pour le reste.. ça n'empêchera pas de rester dans les meilleures formes de la tradition et d'aller chaque année au village voisin de Dompierre, le jour de la fête de Saint-Etton tremper une baguette de coudrier dans la source miraculeuse pour préserver les bestiaux de la maladie ! — **L. B.**

SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DU NORD DE LA FRANCE

La Société Entomologique du Nord de la France a tenu son assemblée mensuelle dimanche, au siège, 11, Grand Place, à Lille.

Après la lecture du procès-verbal et l'admission de nouveaux membres, M. Cavro, vice-président, donna lecture, pour tenir lieu de causerie, d'un passage des « Souvenirs de chasse en Afrique de M. Géo Favarel », extrait de Mémoires de la Société Entomologique de France

En vue de donner, en cette période de chasse, plus de liberté à ses membres, l'assemblée a fixé la réunion de juillet au mardi 11 à 20 h. 30, au lieu habituel

Deux excursions sont prévues pour les deux dimanches de juillet à St-Amand et Fretin (tous détails utiles à leur sujet seront fixés dans le prochain bulletin)

La réunion se termina par une distribution de lépidoptères exotiques coléoptères indigènes et exotiques, phasmes et chenilles, offerts par MM Dupont, de Douai ; Dubois, de Péronne, et Cavro

Avis important. — Le Conseil d'administration informe les sociétaires que, par suite de certaines circonstances, la sortie du 25 juin n'aura pas lieu à Libercourt, mais à **Phalempin**. Rendez-vous gare de Phalempin, à 9 h. 45

Pour tous renseignements concernant la société s'adresser à M. Derveaux, président, 71 avenue de Flandre, à Croix ou à M. Cavro, vice-président, 51, rue Saint-Roch, à Roubaix.

LA "FRATERNELLE" DE MOUSCRON aux fêtes des écoles laïques de Wattrelos et de Croix

« LES GRACIEUSES PATINEUSES — Charmant ballet qui sera exécuté par une section de fillettes des Sections Féminines « LA FRATERNELLE » de Mouscron, aux fêtes des Écoles de Wattrelos et Croix, sous la direction de M. Adolphe DEROOSE.

Comme chaque année, les Sections Féminines d'Education Physique et de Danses « La Fraternelle » de Mouscron, prêteront leur précieux concours aux traditionnelles fêtes des Écoles Laïques de la région. C'es le dimanche 25 jui qu'elles se produiront à Wattrelos et le dimanche 2 juillet à Croix.

Un programme particulièrement choisi comprenant des Ballets Chorégraphiques, fantaisistes, acrobatiques et modernes à claquettes sera exécuté par une centaine de Ballerines sous la direction experte du Professeur Adolphe Deroose.

Toutes les productions seront accompagnées de l'Orchestre Symphonique «La Fraternelle » et des intermèdes seront présentés.

Une Grande Mascarade-Surprise interprétée par les meilleurs artistes et Ballerines de « La Fraternelle » clôturera dans la joie ces festivités qui attireront certes la foule des grands jours.

Notons que « La Fraternelle » se produira bientôt à plusieurs reprises au Théâtre d'Eau du Centre Régional de Roubaix à l'Exposition du Progrès Social.

DERNIÈRE HEURE

M. BONNET a été entendu par la Commission des Affaires étrangères

Le ministre évoquant les événements d'Extrême-Orient a indiqué que « La France est solidaire avec la Grande-Bretagne, mais qu'elle espère qu'un règlement amiable du différend interviendra.

Paris, 21. — La Commission des Affaires étrangères convoquée cet après-midi a entendu M. Georges Bonnet qui a fait un exposé sur les principaux problèmes de politique extérieure d'actualité, notamment sur la situation en Extrême-Orient et à Dantzig ; l'exécution des accords Jordana-Bérard, etc...

A l'issue de la réunion, un communiqué a été publié aux termes duquel, M. Georges Bonnet, au cours de son audition, a indiqué qu'après la chute de Barcelone il y eut en France environ 500.000 réfugiés. Il en reste 275.000, les autres étant soit rentrés en Espagne soit partis pour d'autres pays. Il a ensuite rappelé les conditions du départ d'Espagne des volontaires italiens et allemands, et ajoute qu'en dépit des difficultés devant lesquelles il se trouve, le gouvernement espagnol ne doit pas méconnaître la bonne volonté de la France. L'application des accords Bérard-Jordana est poursuivie avec diligence.

La situation en Extrême-Orient

Le ministre a ensuite montré l'évolution de la situation en Extrême-Orient depuis les incidents du 9 avril. Le gouvernement français est entièrement solidaire avec la Grande-Bretagne, mais espère que le différend de Tien-Tsin sera réglé à l'amiable

Les négociations anglo-franco-soviétiques

Quant aux négociations anglo-franco-soviétiques, a dit M. Georges Bonnet, elles sont passées de la première phase à une négociation plus large, et M. Strang a été chargé d'apporter à Moscou un projet qui a été soumis à M. Molotov. L'accord est déjà fait sur plusieurs points, mais des difficultés subsistent en raison de la situation de certains Etats qui ne demanderaient pas l'assistance. En tout cas les conversations se poursuivent favorablement pour les mises au point nécessaire.

Les négociations avec la Turquie

Pour les négociations avec la Turquie, elles sont de deux sortes, celle qui concerne le règlement définitif des questions territoriales turco-syriennes d'une part, et de l'autre, celle qui est relative à la déclaration mutuelle d'assistance franco-turque. Le ministre a rappelé les étapes de l'affaire du Sandjak d'Alexandrette depuis les accords de 1921 et les actes de Genève de 1937. L'accord est établi sur tous les points principaux. Quelques questions secondaires mais complexes, maintien à la Syrie du Djebel Akra, intérêts étrangers au Sandjak, etc.., demeurent en suspens, mais l'accord pourra être conclu dans quelques jours.

Pour la déclaration mutuelle d'assistance entre la France et la Turquie, sa conclusion est égalemen timminente, ces deux négociations ont été menées de façon séparée.

Le ministre a conclu en indiquant que le gouvernement français continuera de prendre toutes les dispositions diplomatiques et militaires pour faire face à toute épreuve car « c'est-là, a-t-il dit, le meilleur moyen d'assurer la paix ».

LES ANCIENS COMBATTANTS VEULENT OFFRIR UN AVION POUR LA DÉFENSE NATIONALE

La Fédération Nationale des Anciens Combattants vient d'ouvrir une souscription en vue d'offrir un avion pour la défense nationale.

Cet avion qui sera baptisé « l'Ancien Combattant » symbolisera l'héroïsme et l'esprit d'abnégation des hommes de la guerre. Il sera un exemple vivant pour les générations actuelles.

Mais, pour que « l'Ancien Combattant » prenne rapidement son vol, il faut souscrire

Françaises et Français, répondez à l'appel de la Fédération Nationale des Anciens Combattants, qui reçoit directement les souscriptions à son siège : 68, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris (9e) ou par versement à son compte chèque postal 1336 78, Paris.

N. - B. — Dans le cas où le montant de la souscription ne permettrait pas l'achat d'un avion, les fonds seront intégralement versés à la Caisse Autonome de la Défense Nationale Il sera accusé réception de toutes les souscriptions reçues et la liste des souscripteurs sera publiée dans le bulletin officiel de la Fédération.

ARMÉE DE L'AIR

CHANGEMENTS D'ARMES

Par decret en date du 2 juin 1939, le changement d'arme pour passage avec leur grade dans les réserves de l'armée de l'air des officiers de réserve de l'armée de terre désignés ci-après est autorisé : Les capitaines:

MM. Buonsolazzi (Pierre-René), du centre de mobilisation d'infanterie N° 13 ; Moithy (Gaston-Achille-Léopold) du service de santé de la 1re Région (sur sa demande).

Les lieutenants :

MM. Chabrier (Louis-Victor), du centre de mobilisation de cavalerie N° 14 ; Willemetz (Henri-Elie), du centre de mobilisation du génie N° 8 ; Gapin (Paul-Jules-Gustave), du centre de mobilisation d'infanterie N° 93

L'INCENDIE D'UN TEILLAGE DE LIN PRÈS DE COURTRAI FAIT PLUS D'UN MILLION DE DÉGATS

Vers 24 h., le feu s'est déclaré dans un teillage de lin appartenant aux enfants Ameye, demeurant chaussée de Courtrai à **Bisseghem**. En quelques instants, le feu s'était communiqué dans tout le bâtiment. Vingt-quatre planches à étagères de lin sont devenues la proie des flammes ainsi qu'une grande quantité de lin entassée dans le magasin.

La chambre des machines et la turbine ont été démolies. Les dégâts sont évalués à plus d'un million de francs.

Les pompiers de Courtrai et de Bissegem sont descendus sur les lieux. Hier matin, à 10 heures, les pompiers étaient encore sur place.

Dans la Magistrature

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel d'**Amiens** ; M. THIÉBAUT, président du Tribunal d'Yvetot ; Substitut adjoint du procureur de la République près le Tribunal de la Seine ; M. MENAND, substitut près le Tribunal de **Lille** ; Substitut du procureur de la République près le Tribunal de **Lille**, sur sa demande ; M. VIEILLEDENT, substitut près le Tribunal de **Béthune**.

La police arrête cinq faussaires qui avaient préparé une vaste escroquerie aux mandats-poste

Plus de 300 formules de mandats devant rapporter au total plus de 500.000 francs aux escrocs ont été saisies.

Paris, 21. — Il y a quelque temps, la police judiciaire était avisée d'une émission de faux mandats poste, ayant vraisemblablement son origine à Marseille, qui devait avoir lieu incessamment. Les faussaires devaient se présenter dans tous les bureaux de poste parisiens dès 8 h. du matin, à l'ouverture, pour y toucher des mandats d'une somme inférieure à deux mille francs. Déjà en mars 1938, une opération semblable avait eu lieu et la plupart des voleurs avaient été arrêtés.

Un beau coup de filet

Connaissant un individu depuis longtemps en relations avec les milieux de faussaires, Charles-David Azibert, la police judiciaire le prit en surveillance. Elle le surprit ce matin dans un café du boulevard St-Michel, alors qu'il avait rejoint cinq individus suspects et qu'ils se partageaient des paquets enveloppés contenant presque sûrement les faux mandats. Immédiatement les six individus furent appréhendés et emmenés à la police judiciaire.

Aussitôt M. Roches, commissaire, fit exercer une surveillance de tous les bureaux de postes de Paris afin d'arrêter le cas échéant tous les autres complices qui auraient pu tenter de se faire payer des mandats identiques à ceux signalés. Puis le commissaire procéda à l'interrogatoire d'identité des malfaiteurs.

Les six escrocs arrêtés sont : Charles-David Alibert, né en 1900 à Marseille, demeurant 10, rue Sophie-Germain à Paris ; Jean-Joseph Balaguer, né en 1886 à Barcelone, demeurant 184, rue Saint-Martin à Paris ; Narcisse Quaglia, né en 1908 à Montreux (Suisse), demeurant 42, rue Nau à Marseille ; Raoul-Joseph Vidal, né en 1887 à Brives-la-Gaillarde, 49, quai Reveneuve à Marseille ; Alexandre-Raphaël Nannini, né en 1901 à Marseille, demeurant 18, boulevard de la Corderie en cette ville ; Marius-Joseph Bertocchio, né en 1907 à Marseille, demeurant 18, boulevard de la Corderie en cette ville.

Un butin édifiant

Les faussaires ont été trouvés en possession de plus de 300 formules de mandats-poste, la plupart remplies à des noms différents, notamment à ceux de Jean Léger, Georges Rousseau, Armand Gendrot et portant l'indication d'une somme variant entre 1.350 et 1.900 fr. Ces formules étaient timbrées d'un cachet d'un bureau de postes de Marseille. Tous ces malfaiteurs étaient porteurs de fausses pièces d'identité, correspondant aux noms portés sur les formules.

En outre, dans une valise appartenant à Quaglia, se trouvaient des imprimés pour la fabrication de fausses cartes de combattants, de permis de conduire, les numéros et adresses de tous les bureaux de postes de Paris, des faux cachets de la ville de Marseille, de la direction de la circulation à la Préfecture de police.

Il a été établi que les malfaiteurs devaient opérer par groupes de deux : l'un avait en sa possession 24 enveloppes contenant chacune deux mandats-poste, le second était chargé de toucher ces mandats successivement. S'ils avaient réussi, l'escroquerie aurait rapporté aux faussaires une somme de 500.000 francs environ.

Trois de ces escrocs, Azibert, Vidal et Nannini ont déjà été condamnés pour faux, vols et recels, plusieurs fois.

Au cours de leur interrogatoire, Bertocchio et Quaglia ont avoué les faits. Tous ont été mis à la disposition du Parquet de la Seine sous l'inculpation de faux, usage de faux et association de malfaiteurs.

Enfin, une commission rogatoire a été transmise à Marseille pour enquête et perquisitions au domicile des inculpés habitant cette ville.

TERRIBLE ACCIDENT D'AVIATION APRÈS LES FÊTES DE LA LIBÉRATION DE BILBAO

Bilbao, 21 — Un avion faisant partie de l'escadrille qui a participé aux fêtes de la libération de Bilbao s'est écrasé au sol aux environs de la ville. Le capitaine Salavera et le lieutenant Bartolome, qui étaient à bord, ont été tués. Le capitaine Salavera était le chef du groupe qui se trouve actuellement à Bilbao.

M. SZATHMARY NOMMÉ MINISTRE DE SLOVAQUIE A VARSOVIE

Varsovie, 21. — Le gouvernement slovaque a décidé de nommer ministre de Slovaquie à Varsovie M Szathmary

La Slovaquie n'avait jusqu'à présent en Pologne qu'un chargé d'affaires.

LES EMPLOIS RÉSERVÉS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Paris, 21. — La Commission de contrôle des emplois réservés s'est réunie, le 20 juin, au Ministère des Anciens Combattants et Pensionnés, sous la présidence de M. Jean Taurines sénateur Elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la prorogation au moins provisoire, des dispositions de la législation sur les emplois réservés aux victimes de la guerre

ANNIVERSAIRE DE SCAPA-FLOW EN ALLEMAGNE

Berlin 21. — La marine de guerre allemande a célébré le 20e anniversaire du jour où la flotte allemande de haute mer fut coulée à Scapa-Flow. Tous les navires de guerre allemands ont à cette occasion hissé le pavillon de l'ancienne marine impériale.

DEMANDE D'AUTORISATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTRANGERS

Paris, 21. — La Préfecture de police communique la note suivante : « Aux termes du décret du 12 avril 1939, aucune association d'étrangers soumise aux formalités de la loi du 1er juillet 1901 ne peut se former, ou exercer son activité en France, sans avoir obtenu une autorisation du ministre de l'Intérieur. En vertu de la circulaire d'application qui vient de paraître, les associations déjà existantes devront avoir déposé une demande d'autorisation à la Préfecture de police avant le 3 juillet prochain.

M. FROSSART DÉPOSE AUJOURD'HUI UNE DEMANDE D'INTERPELLATION SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Paris, 21. — M. L.-O. Frossard, président du groupe de l'Union socialiste et républicaine a demandé à interpeller sur la politique générale du gouvernement et notamment sur les intentions du président du Conseil pour l'utilisation des pleins pouvoirs en ce qui concerne l'amnistie, la retraite des vieux travailleurs et éventuellement la réforme électorale et la prorogation du mandat parlementaire. Il en demandera la discussion immédiate dès demain après-midi avec l'appui de cinquante signatures.

D'après les indications recueillies dans les couloirs, le but que se proposerait M. Frossard en déposant cette demande d'interpellation, serait moins de provoquer un débat sur la politique générale, que de couper court à la discussion du projet de réforme électorale.

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX

COLISÉE — 3 heures - 8 heures 30 — PRIX RÉDUITS — Ch. Vanel, J.-P. Aumont, M. Labar dans S.O.S. SAHARA et Réda Caire dans SI TU REVIENS — DEMAIN — ANNABELLA, TYRONE POWER, LORETTA YOUNG dans **SUEZ** et Michel Simon, René Lefèvre, Raymond Cordy dans *Le Choc en retour* 1202

CINEMA NOEL — 76, Rue Jouffroy, ROUBAIX. Tél. 343.59 — Matinée 3 heures — Soirée 8 heures — POUR 3 ET 4 FRANCS — SI TU REVIENS — S.O.S. SAHARA 1203

RADIO-CINE — ROUBAIX, 23, rue du Général Sarrail — PERMANENT de 14 h. 30 à 23 h. 30 — Prix unique : 3 fr. - Enfants : 2 fr. — Les Actual. mondiales et régionales — Le Film en relief — Rezzou (Doc.) — A LA RESCOUSSE (Comique) — Elmer Eléphant (Dess. anim. en coul.) — Barbara Stanwick et Joel Mc Créa DANS UN GRAND FILM — Amour Maternel (LA LOI DU MILIEU) 1205

MAISON des TRAMWAYS à 3 heures et 8 heures — PRIX RÉDUITS — Benjamino Gigli le plus grand ténor du monde dans *BERCEUSE A L'ENFANT* — LE MONSIEUR DE CINQ HEURES — Comédie irrésistiblement gaie. 1201

A LYS-LEZ-LANNOY

CARIOCA - 3 h. - 8 h. 15 — Ray Ventura ds *Feux de Joie* — *Shirley Temple* ds Hôtel à Vendre — Michey Hiawatha 1213

A TOURCOING

OLYMPIA | Pont des Plats — Matinée 3 h. Prix réduits. Soirée 8 h. — DEUX FILMS FRANÇAIS ! — Un grand succès populaire : **TITIN DES MARTIGUES** avec le Chansonnier ALIBERT, Paulette Dubost et Larquey. — Remontons les Champs-Elysées avec Lucien BAROUX.

RIALTO 3 h. et 8 h. 15 — C. VANEL : L'OCCIDENT. — Bach - MON CURÉ CHEZ LES RICHES 1225

CINÉ-THÉATRE Av. Gustave Dron Tourcoing T. 3.82 — Jeudi 15 h. 15 (Prix : 2,50, 3,50, 4,50) — Frédéric March, Francisca Gaal *Les Flibustiers* — LE CHATEAU SAINT-HUBERT 1226

CENTRAL CINÉ 31, rue Nationale 31 TOURCOING Tél 74 — *PLACE DE LA CONCORDE* avec Albert Préjean, Dolly Mollinger, Armand Bernard, René Lefèvre. — UNE GRANDE BAGARRE — MAT. à 15 H. SOIR à 20 h. 15 (Prix réduits) 1230

A LILLE

AUJOURD'HUI JEUDI

Capitole. — 15 h. et 20 h. 45 : « Le Club des Fadas » et « L'Enigme de Minuit ».
Familia. — Permanent de 13 h. 30 à 19 h. 30 : soirée à 20 h. 45 : « La Chaleur du sein ».
Caméo. — Permanent de 13 h. 30 à 23 h. 30 : « Coqueluche de Paris ».
Rexy. — Permanent de 13 h. 30 à 23 h. 30 : « Le Procès de Mary Dugan ».
Omnia. — 15 heures et 20 h. 30 : « Entente cordiale » et « L'Enigmatique M. Moto ».
Eden. — Permanent de 14 h. à 23 h. 30 : « François Ier » et « Maria de la Nuit ».
Union. — 15 h. et 20 h. 30 : « S.O.S. Sahara » et « La Souris bleue ».
Mondial. — 14 h. 45 et 20 h. 30 : « S.O.S. Sahara » et « La Souris bleue ».
Marivaux. — 15 h. et 20 h. 30 : « Paix sur le Rhin » et « La Joyeuse héritière ».
Fives-Palace. — 15 h. et 20 h. 30 : « Mon député et sa femme » et « Les Pirates du rail ».
Variétés Fivoises. — 15 heures et 20 h. 30 : « L'Avion de Minuit » et « L'Intruse ».

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — **Groupe des Trois : Centre et Avenir de Croix, La Roubaisienne », Aile droite de Roubaix** — Dimanche 25 juin, Chartres 750 fr. garantis en 15 séries de 50 fr., une par amateur. Celles non mises dans le concours seront reportées aux pigeons seuls par prix de 25 fr. Rayon 6 km. sur Tourcoing ; mise en loges aux sièges habituels.

A LINSELLES — La société « Le Gros Bleu », établie chez M Rémi Lefebvre, Hôtel du Grand-Logis, 19, Grand' Place, rappelle son 15e concours monstre annuel sur Chantilly, samedi 24 juin (Ducasse) 2.000 fr. de prix d'honneur et d'excellence. Mise unique, 6 fr. par pigeon donnant droit aux 50 prix d'honneur et aux cinq séries d'excellence au-dessus de 500 pigeons, prix d'honneur supplémentaire de 10 fr. tous les deux pigeons.

Il sera joué en outre un vélo à raison de 1 fr. 50 par pigeon à la première série de deux pigeons non désignés.

Facultative Grand Prix de la Ducasse, 10 fr. par pigeon en prix de 250 fr. ; mise pour concours, 2 fr. par prix de 10 fr. Mises en loges le vendredi 23 juin, de 17 à 19 h., au siège, Hôtel du Grand-Logis, à Linselles et au siège de la Fédération d'Halluin Café Achille Cornette, 138, rue Jean-Jaurès.

Le lâcher se fera pour les pigeons rentrés de midi 15 à 13 h.

A RONCQ. — **Fédération Colombophile Roncquoise** (Centre). — Dimanche 25, concours sur Chantilly au profit des vieillards de l'Hospice de la rue de Bousbecque 300 fr. de prix d'honneur garantis. Nombreuses séries d'excellence. La mise en panier samedi soir, de 16 à 19 h., au Café veuve Vandamme, rue de Lille.

A TOURCOING.— **Maison Colombophile Tourquennoise.** — En prévision des concours Lantenois et de la distribution des prix du concours des Mutilés, ce jeudi à 20 h., au siège de la M.C.T., Café Vauban, 29, place Charles-Roussel, réunion de Commission.

Pigeons égarés

A BEUVRAGES — Un pigeon belge, bagué N° 204409-1938 s'est réfugié dans le colombier de M. Jules Camphin, rue des Poilus, où on pourra le réclamer. Le volatile sera relâché dans huit jours s'il n'est pas réclamé